

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**  
**ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS**  
**AUX 31 MARS 2015 ET 2014**

**Table des matières**

États de la situation financière	2
États des variations des capitaux propres	3
États des résultats nets et du résultat global	4
Tableaux des flux de trésorerie	5
Notes aux états financiers	6-34

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

États de la situation financière Intermédiaires (non audités)  
 Aux 31 mars 2015 et 31 décembre 2014  
 (en dollars canadiens)

	Au 31 mars 2015	Au 31 décembre 2014
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	252 605	236 571
Trésorerie affectée à l'exploration	15 616	25 000
Taxes sur les produits et services à recevoir	41 548	44 415
Autres débiteurs	43 460	40 465
Frais payés d'avance et dépôts	759	1 898
<b>Actifs courants</b>	<u>353 988</u>	<u>348 349</u>
<b>Non courants</b>		
Actifs d'exploration et d'évaluation (note 8)	960 175	923 866
<b>Actifs non courants</b>	<u>960 175</u>	<u>923 866</u>
<b>Total des actifs</b>	<u>1 314 163</u>	<u>1 272 215</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Courants</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 9)	184 714	107 202
<b>Non courants</b>		
Passifs d'impôt différé	223 875	223 875
<b>Total des passifs</b>	<u>408 589</u>	<u>331 077</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 10)	2 567 319	2 567 319
Bons de souscription (note 11)	48 510	91 510
Surplus d'apport	604 420	561 420
Déficit	(2 314 675)	(2 279 111)
<b>Total des capitaux propres</b>	<u>905 574</u>	<u>941 138</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<u>1 314 163</u>	<u>1 272 215</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

*Guy Morissette*  
 \_\_\_\_\_  
 Guy Morissette (s)  
 Administrateur

*Maxime Lemieux*  
 \_\_\_\_\_  
 Maxime Lemieux (s)  
 Administrateur

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

États des variations des capitaux propres intermédiaires  
(non audités)

Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014

(en dollars canadiens)

	<b>Capital- actions</b>	<b>Bons de souscription</b>	<b>Surplus d'apport</b>	<b>Déficit</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>SOLDE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	2 080 662	149 606	462 201	(2 059 175)	633 294
Résultat global de la période	-	-	-	71 462	71 462
Financements privés	55 685	8 815	-	-	64 500
Financement privé accreditif	222 740	35 260	-	-	258 000
Frais d'émission d'actions	(15 000)	-	-	-	(15 000)
Exercice de bons de souscription	158 780	(30 400)			128 380
<b>SOLDE AU 31 MARS 2014</b>	<u>2 502 867</u>	<u>163 281</u>	<u>462 201</u>	<u>(1 987 713)</u>	<u>1 140 636</u>
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<u>2 567 319</u>	<u>91 510</u>	<u>561 420</u>	<u>(2 279 111)</u>	<u>941 138</u>
Résultat global				(35 564)	(35 564)
<b>SOLDE AU 31 MARS 2015</b>	<u>2 567 319</u>	<u>91 510</u>	<u>561 420</u>	<u>(2 314 675)</u>	<u>905 574</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

États des résultats nets et du résultat global intermédiaires  
(non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>		
Assurances	2 299	2 046
Salaires et avantages sociaux	17 082	10 837
Frais de consultation et services professionnels	9 386	14 373
Honoraires de gestion	-	13 000
Loyer, frais de bureau et communications	2 039	8 360
Inscription et droits	5 200	9 157
Registrariat et information aux actionnaires	3 477	5 892
Représentation, déplacements et frais divers	675	3 158
Amortissement des immobilisations corporelles	-	114
Perte (gain) sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(15 652)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<u>(40 158)</u>	<u>(51 285)</u>
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>		
Intérêts créditeurs provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	297	3
Revenus de gestion	4 297	-
Gain (perte) sur cession d'actions de sociétés publiques disponible à la vente	-	41 644
Ajustement de reclassement des autres éléments du résultat global	-	-
	<u>4 594</u>	<u>41 647</u>
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>	<u>(35 564)</u>	<u>(9 638)</u>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		
Poste qui se reclasse ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions sont remplies :		
Variation de la juste valeur des actions de sociétés publiques disponibles à la vente	-	81 100
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	<u>(35 564)</u>	<u>71 462</u>
<b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b> (note 14)	<u>(0.001)</u>	<u>0.003</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

Tableaux des flux de trésorerie intermédiaires  
(non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	(35 564)	71 462
Résultat global de la période		
Éléments hors caisse du résultat net et du résultat global de l'exercice :		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	114
Perte (gain) sur disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	(15 652)
Variation de la juste valeur des actions de sociétés publiques disponible à la vente	-	(81 100)
Perte (gain) sur cession d'actions de sociétés publiques disponible à la vente	-	(41 644)
Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles (note 15)	<u>87 907</u>	<u>(170 275)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<u>52 343</u>	<u>(237 095)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de la cession d'actions de sociétés publiques	-	48 883
Produit de la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	5 000
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	(36 309)	(183 010)
Crédit d'exploration	-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>(36 309)</u>	<u>(129 127)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission d'actions ordinaires	-	450 880
Frais d'émission d'actions	-	(15 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>-</u>	<u>435 880</u>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	16 034	69 658
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>236 571</u>	<u>157 659</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 6)</b>	<u><u>252 605</u></u>	<u><u>227 317</u></u>
Intérêts reçus	<u>297</u>	<u>3</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 4 mai 2007. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et développer des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 822, boulevard Taschereau, La Prairie, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR.

Les états financiers de la période terminée le 31 mars 2015 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 29 mai 2015.

### 2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 mars 2015, la Société a un déficit accumulé de 2 314 675 \$ (2 279 111 \$ au 31 décembre 2014).

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussisse à obtenir d'autres financements dans l'avenir. Ces incertitudes significatives jettent un doute relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs, passifs, produits et charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

### 3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers intermédiaires du 31 mars 2015 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes Internationales d'Informations Financières (IFRS).

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 4.1 Généralités et application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées

##### 4.2.1 Modifications de méthodes comptables

###### IAS 32 – Instruments financiers : présentation

En décembre 2012, l'IASB a modifié l'IAS 32 visant à remédier au manque d'uniformité dans l'application de certains critères de compensation. Les modifications ont précisé le sens du critère de compensation qui consiste à avoir « actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et le principe sous-tendant la notion de règlement net, y compris le fait que certains mécanismes de règlement brut aboutissent à un résultat qui peut être considéré comme équivalent à un règlement net. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

###### IAS 36 - Dépréciation d'actifs

Cette norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en mai 2013. Ces modifications permettent de mieux refléter une décision prise précédemment par l'IASB, soit celle d'exiger la communication de la valeur recouvrable des actifs dépréciés et d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, y compris le taux d'actualisation, lorsque l'entité utilise une technique d'actualisation pour déterminer la valeur recouvrable. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

###### IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation

Cette norme a été révisée afin d'y intégrer des modifications publiées par l'IASB en juin 2013. Les modifications clarifient le fait que la comptabilité de couverture ne prend pas fin en raison de la novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

###### IFRIC 21 - Droits ou taxes

La nouvelle interprétation a été publiée par l'IASB en mai 2013. IFRIC 21 fournit des indications sur la comptabilisation des droits ou taxes qui entrent dans le champ d'application d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Les principaux éléments d'IFRIC 21 sont les suivants : le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires; le passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est comptabilisé de manière progressive si le fait générateur d'obligation se produit au fil du temps. L'application rétrospective de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

##### 4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de ces normes et amendements. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position, non encore en vigueur, sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes, interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la société est ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.2.2 Modifications futures de méthodes comptables (suite)

##### IFRS 9 – Instruments financiers

En octobre 2010, l'IASB a publié l'IFRS 9, qui est la première partie d'un projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. La première partie couvre le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, et les deux autres parties couvrent la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La Société devra classer les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement soit au coût amorti soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. L'évaluation de la plupart des passifs financiers au coût amorti est maintenue, mais lorsqu'une entité évalue un passif financier à la juste valeur, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité doit être présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'au résultat net. La norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une application anticipée est autorisée.

##### IAS 16- Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles

Ces normes ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en mai 2014. Les modifications apportées à IAS 16 précisent que l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits n'est pas appropriée pour déterminer l'amortissement d'une immobilisation. Les modifications apportées à IAS 38 précisent qu'il est généralement présumé qu'un mode d'amortissement fondé sur les produits n'est pas approprié pour évaluer la consommation des avantages économiques intrinsèques d'une immobilisation incorporelle. Toutefois, les modifications prévoient des circonstances limitées dans lesquelles un tel mode d'amortissement peut être approprié. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une application anticipée est permise.

##### IAS 19 - Avantages du personnel

Cette norme (modifiée en 2011) a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en novembre 2013. Ces modifications simplifient la comptabilisation des cotisations qui sont versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et qui ne dépendent pas du nombre d'années de service. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Une application anticipée est permis.

##### Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2010–2012

Les normes qui suivent ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en décembre 2013 :

- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions – Clarification de la définition de « condition d'acquisition de droits ».
- IFRS 8 Secteurs opérationnels – Ajout d'une obligation d'information sur le regroupement de secteurs opérationnels et d'une précision concernant le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité.
- IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles – Clarification des dispositions concernant le modèle de réévaluation pour ce qui est du retraitement au prorata du cumul des amortissements.
- IAS 24 Information relative aux parties liées – Clarification des dispositions visant l'identification des transactions entre parties liées dans le cas où les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants sont fournis par une entité de gestion, ainsi que des obligations d'information au sujet de ces transactions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

##### Améliorations annuelles des IFRS — Cycle 2011–2013

Les normes qui suivent ont été révisées afin d'intégrer des modifications publiées par l'IASB en décembre 2013 :

- IFRS 13 Évaluation de la juste valeur – Clarification du fait que l'exception relative aux portefeuilles s'applique à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ou d'IFRS 9 Instruments financiers, que ces contrats répondent ou non à la définition d'un actif financier ou d'un passif financier. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 juillet 2014.



## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.3 Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». La Société a décidé de présenter les états du résultat et du résultat global en un seul état.

#### 4.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Tous les produits et charges se rapportant aux instruments financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les autres produits et charges.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après :

##### Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale:

- Prêts et créances
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat, soit en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront.

##### *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. Ils sont présentés dans les actifs courants lorsqu'ils sont recouvrables dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice. Les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers. Les taxes sur les produits et services à recevoir ne sont pas considérés à titre d'actifs financiers.

##### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers détenus à des fins de transactions sont des instruments qui sont détenus dans le but de les revendre à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements en actions de sociétés publiques sont classés dans cette catégorie d'instruments financiers.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.4 Instruments financiers (suite)

Les actifs de cette catégorie sont évalués subséquemment à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés au résultat net.

Les instruments présentés dans cette catégorie sont présentés dans l'actif courant.

##### *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués subséquemment à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net dans les produits financiers ou charges financières et est présenté comme un ajustement de reclassement dans les autres éléments du résultat global.

Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et de dividendes sont comptabilisés en résultat net dans les autres produits. Les actifs financiers disponibles à la vente sont classés comme étant non courants, sauf si le placement vient à échéance dans les douze mois ou si la direction prévoit s'en départir dans les douze mois. La Société ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

##### *Dépréciation d'actifs financiers*

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure :

- des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. La perte de valeur des débiteurs est présentée en résultat dans les autres charges opérationnelles.

#### **Passifs financiers**

Les instruments financiers inclus dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les coûts liés à la transaction sont déduits de cette juste valeur. Par la suite, les autres passifs sont évalués au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des autres passifs et leur valeur de remboursement est comptabilisée au résultat net sur la durée du contrat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les 12 mois suivants la fin de la période, sinon ils sont classés dans les passifs non-courants. Ce poste comprend les fournisseurs et autres créiteurs

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accréditifs sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accréditifs non dépensés.

#### 4.6 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits de droits remboursables selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits de droits remboursables s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec.

De plus, la Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés par les sociétés minières et ceci en vertu de la Loi sur l'impôt minier.

Les crédits d'impôt liés à l'exploration sont imputés en réduction des frais d'exploration engagés en vertu de l'IAS 20 lorsque la Société est raisonnablement certaine qu'ils seront encaissés.

Les crédits d'impôts enregistrés par la Société doivent faire l'objet de révisions et d'approbations par les autorités fiscales, et il est possible que le montant accordé diffère du montant comptabilisé.

#### 4.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire sur trois ans pour l'équipement informatique et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives. Les gains ou les pertes sur cessions correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable et sont présentés dans les « Autres produits et charges » dans le résultat net.

#### 4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent les coûts d'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières. Ces actifs sont présentés au coût moins les pertes de valeur et les crédits d'impôt et de droits remboursables.

Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net au moment où ils sont engagés.

Les droits miniers et les dépenses relatives aux activités d'exploration et d'évaluation sont incorporés au coût de l'actif par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Les produits accessoires gagnés au cours de la période d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net. Aucun amortissement n'est imputé au cours de la phase d'exploration et d'évaluation. Les coûts capitalisés incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

tranchées, l'échantillonnage et les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les dépenses sont capitalisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques seront réalisés et qu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable; et
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 précisant la nécessité de soumettre les actifs d'exploration et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif d'exploration et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur en résultat net. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

Lors de la disposition d'une propriété minière, le produit de la vente est comptabilisé en réduction de la valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte au résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les droits miniers et les frais d'exploration et d'évaluation relatifs à la propriété minière sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers en construction.

À la suite du transfert des actifs d'exploration et d'évaluation dans la catégorie Actifs miniers en construction, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie Actifs miniers en construction. Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus sous Actifs miniers en construction sont alors transférés dans la catégorie Actifs miniers et sont amortis sur les durées d'utilité de ces actifs.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

#### 4.9 Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation est effectuée individuellement, chaque propriété représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.9 Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat global et est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

#### 4.10 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques futurs pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traités comme des actifs éventuels.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration des propriétés minières, s'il y a lieu, sera comptabilisé au coût des propriétés minières au moment où il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Au 31 décembre 2014 et 2013, aucune provision n'est comptabilisée à l'état de la situation financière.

#### 4.11 Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

La charge d'impôts comptabilisée au résultat net est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.11 Impôts sur le résultat et impôts miniers différés

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont présentés comme non courants et sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accréditifs, la Société est tenue de renoncer à des déductions pour des dépenses liées aux activités d'exploration, au profit des investisseurs. La Société comptabilise l'impôt différé lié à ces différences temporaires au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

#### 4.12 Capitaux propres

##### Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les frais d'émission directement attribuables aux actions et aux bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres en réduction du produit d'émission au cours de la période où ces transactions ont eu lieu.

##### Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives en utilisant la méthode Black & Sholes pour calculer la juste valeur des bons de souscriptions émis. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission ou à la date de transaction et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

##### Financement accréditif

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'actions accréditives. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (la « prime ») entre le montant comptabilisé en actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que passif relatif à l'émission d'actions accréditives, lequel est renversé aux résultats nets à titre d'impôts différés lorsque les dépenses admissibles sont effectuées ou en autres revenus lorsque les obligations ne sont pas respectées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

##### Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut, entre autres, les charges de rémunération liées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les montants liés aux annulations des bons de souscription et des options d'achat comptabilisés en diminution du surplus d'apport au cours de la période d'expiration.

#### 4.13 Constations des revenus

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.14 Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société applique la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions. La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut octroyer à des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers des options d'achat visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Lorsqu'un administrateur, dirigeant, membre du personnel ou conseiller est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

Les paiements fondés sur des actions sont ultimement comptabilisés en résultat ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est échelonnée dans le temps est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions. Lorsque les options d'achat d'actions expirent, le montant afférent est conservé en instruments de surplus d'apport aux capitaux propres.

#### 4.15 Résultats net par action de base et dilué

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action compte tenu de l'effet anti-dilutif des options et des bons de souscription tel qu'il est expliqué à la note 16.

#### 4.16 Information sectorielle

En conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la Société doit présenter et divulguer l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le président et le conseil d'administration dans le but de déterminer la performance de la Société.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### 4.17 Contrat de location simple

Les contrats de location pour lesquels une portion importante des risques et des avantages est conservée par le bailleur sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

#### 4.18 Convention d'options sur propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété précédant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette propriété. Tout excédent est comptabilisé comme un gain au résultat net.

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-après.

#### Actifs d'exploration et d'évaluation

##### Indication de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur et valeur recouvrable

La détermination des indicateurs de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur ainsi que l'établissement de la valeur recouvrable dans le cas où un test de dépréciation doit être effectué impliquent le jugement. S'il y a une indication de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, une estimation de la valeur recouvrable est effectuée et la perte de valeur ou la reprise de perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est déterminée comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La direction détermine pour chaque propriété si des faits et circonstances pourraient être indicateurs de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur. Ces faits et circonstances qu'elle considère incluent mais ne se limitent pas à ce qui suit :

- (a) La période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans une zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- (b) D'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni planifiées;
- (c) L'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- (d) Des données suffisantes existent à l'effet que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans une zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.



## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

#### Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsqu'il est déterminé qu'un indicateur de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur existe, la direction doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et pour se faire, la direction pose des hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Les hypothèses sont basées sur le programme d'exploration et d'évaluation de la Société qui considère notamment si les résultats des travaux d'exploration justifient des investissements additionnels, si les intérêts de la Société dans les droits miniers ont été confirmés, si la Société a la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future et si la cession des propriétés s'effectuera à un montant supérieur à la valeur comptable.

Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice.

#### Juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours d'exercices futurs en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la Société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

La note 16 explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

#### Durée de vie des immobilisations corporelles

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

#### Contrat de location

Dans certains cas, la direction doit utiliser son jugement afin de déterminer si les contrats de location sont des contrats de location simple ou de location-financement dans les cas où il y a un transfert des risques et avantages liés à la propriété du bien. À la lumière de ces jugements, la direction classe le contrat de location comme un contrat de location-financement ou de location simple.

#### Charge d'impôt

Les impôts et risques fiscaux reconnus dans les états financiers reflètent la meilleure estimation de la situation par la direction de la Société sur la base des faits connus à la date de l'état de la situation financière. Lorsque la Société anticipe un montant d'impôt à déboursier dans le futur en fonction de ses estimations, un passif est comptabilisé. La différence entre le montant anticipé et la taxation finale a alors un impact sur les impôts courants et différés au moment où la Société prend connaissance de cet écart.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Note aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

#### Charge d'impôts (suite)

De même, lorsque la Société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédit ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporelles puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles.

#### Bons de souscription

Pour estimer la valeur des bons de souscription émis lors d'opérations de financement par capital-actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable et la période d'exercice des bons de souscription. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black & Scholes. Toutefois, la volatilité future demeure incertaine et le modèle comporte des limites.

#### Rémunération et paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées à la rémunération et paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black & Scholes. Toutefois, la volatilité future est incertaine et le modèle comporte des limites.

#### Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

#### Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations. Au 31 mars 2015, les éventualités de la Société concernant les impacts environnementaux et les actions accréditatives sont présentées à la note 21.

### 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31 mars 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Fonds en banque	<u>252 605</u>	<u>236 571</u>

Une partie des fonds en banque est maintenue dans un compte d'épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base. La trésorerie affectée à l'exploration est constituée de fonds en banque.

**RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
 Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
 (en dollars canadiens)

**7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Coût	Équipement informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	-	-	-
Radiation		-	
Acquisitions	-	-	-
Solde au 31 mars 2015	-	-	-
<b>Coût</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 370	-	1 370
Radiation	(1 370)		(1 370)
Solde au 31 décembre 2014	-	-	-
<b>Cumul des amortissements</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	-	-	-
Radiation	-	-	-
Amortissement de la période	-	-	-
Solde au 31 mars 2015	-	-	-
<b>Cumul des amortissements</b>			
	Équipement informatique	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 027	-	1 027
Radiation	-	-	-
Amortissement de l'exercice	114	-	114
Solde au 31 décembre 2014	1 141	-	1 141
<b>Valeur comptable</b>			
Solde au 31 mars 2015	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	-	-	-

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

#### Propriétés minières

Les propriétés minières sont toutes situées au Québec.

	Titres miniers	Redevances	Détenu	Coût 01 janvier 2015	Acquisition	Disposition	Radiation/ expiration	Coût 31 mars 2015
		%	%	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan (1)	114	2	100	98 768	1 938	-	-	100 706
Émile (2)	18	-	100	22 000	-	-	-	22 000
Monster Island (5)	21	-	100	-	-	-	-	-
Dany Boy (6)	20	-	100	-	-	-	-	-
Mélissa (7)	38	-	100	-	-	-	-	-
Projet Plume (8)	13	-	100	-	16 704	-	-	16 704
Bacon (9)	17	-	100	-	-	-	-	-
	<u>241</u>			<u>120 768</u>	<u>18 642</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>139 410</u>

	Titres miniers	Redevances	Détenu	Coût 01 janvier 2013	Acquisition	Disposition	Radiation/ expiration	Coût 31 décembre 2014
		%	%	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan (1)	108	2	100	76 638	27 478	(5 348)	-	98 768
Émile (2)	13	-	100	-	22 000	-	-	22 000
Monster Island (5)	21	-	100	-	-	-	-	-
Dany Boy (6)	20	-	100	-	-	-	-	-
Mélissa (7)	38	-	100	-	-	-	-	-
	<u>200</u>			<u>76 638</u>	<u>49 478</u>	<u>(5 348)</u>	<u>-</u>	<u>120 768</u>

#### 1) Propriété Nelligan

En septembre 2010, la Société a signé une entente visant l'acquisition de la propriété Nelligan, en contrepartie d'un paiement en trésorerie de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires, d'une valeur de 42 750 \$. Au cours de l'année 2012, 52 des 92 titres miniers acquis originalement n'ont pas été renouvelés lors de leur expiration. En 2013, 35 titres miniers ont été acquis par désignation au coût de 1 150 \$ et 23 titres miniers ont été acquis en contrepartie de 350 000 actions ordinaires à émettre, d'une valeur de 30 750 \$.

Le 13 janvier 2014, 4 titres miniers ont été vendus en contrepartie d'un montant en trésorerie de 5 000 \$ et 160 000 actions de la société Stellar Africagold d'une valeur de 16 000 \$. Le 28 mai 2014 la société a acquis 4 titres miniers en contrepartie d'un montant en trésorerie de 2 000 \$ et de 60 000 actions ordinaires d'une valeur de 5 400 \$. Le 30 juin 2014, la société a acquis 9 titres miniers en contrepartie d'un montant en trésorerie de 4 500 \$ et de l'émission de 80 000 actions ordinaires d'une valeur de 8 000 \$. Le 17 novembre 2014, la société a conclu une entente d'option avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80% la propriété Nelligan en respectant certaines conditions.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### Propriétés minières (suite)

##### 2) Propriété Émile

En novembre 2014, la Société a signé une entente visant l'acquisition de 100 % de la propriété Émile, composé de 13 titres miniers, en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires d'une valeur de 22 000 \$.

En février 2015, la Société a acquis par désignation 5 titres miniers supplémentaires.

##### 3) Propriété Little Monster

En juillet 2011, la Société a acquis par désignation sur carte 20 cellules qui composent la propriété Little Monster.

En septembre 2011, la Société a vendu 50 % de la propriété minière Little Monster à la société publique Ressources Northcore Inc. en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires, d'une valeur de 10 000 \$, et d'un paiement en trésorerie de 5 000 \$. Dans le cadre de la vente, l'acquéreur et la Société se sont engagés à financer chacun un minimum de 50 000 \$ de travaux annuellement. Si l'une ou l'autre des parties ne peut respecter cet engagement, son intérêt dans la propriété sera alors dilué de 10 % pour chaque tranche d'investissement de 100 000 \$ par l'autre partenaire. La partie en défaut obtiendra toutefois une redevance (NSR) de 1 % si elle a investi un minimum de 100 000 \$ dans le projet.

Le 7 octobre 2013, une entente a été conclue avec Corporation Tomagold quant à l'acquisition, par celle-ci, de la propriété Little Monster, en contrepartie de l'émission de 150 000 actions ordinaires d'une valeur de 14 250 \$ et du paiement d'une somme de 7 500 \$.

##### 4) Propriété Cookie Monster

Le 14 juin 2013, la société a acquis 50 % de la propriété Cookie Monster de la société Exploration Amseco ltée en contrepartie d'un paiement en espèce de 2 000 \$ ainsi que l'émission de 60 000 actions ordinaires d'une valeur de 5 400 \$. La propriété acquise est composée de 28 titres miniers.

Le 7 octobre 2013, une entente a été conclue avec Corporation Tomagold quant à l'acquisition, par celle-ci, de la propriété Cookie Monster, en contrepartie de l'émission de 100 000 actions ordinaires d'une valeur de 9 500 \$ et du paiement d'une somme de 5 000 \$.

##### 5) Propriété Monster Island

La propriété a été acquise par désignation.

##### 6) Propriété Dany Boy

La propriété a été acquise par désignation et est composée de 20 titres miniers.

##### 7) Propriété Mélissa

La propriété a été acquise par désignation et est composée de 38 titres miniers.

##### 8) Propriété Projet Plume

Le 4 février 2015, la société a acquis 100% de la propriété Projet Plus en contrepartie d'un montant en espèce de 16 500\$. La propriété acquise est composée de 13 titres miniers et est localisée à l'ouest de la propriété Nelligan dans le corridor Opawica-Guercheville.

##### 9) Propriété Bacon

La propriété a été acquise par désignation. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujuaq et est composée de 17 titres miniers.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 8. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

#### Frais d'exploration

	Coût 01 janvier 2014	Frais d'exploration	Dispositions	Radiation	Refacturation lamgold	Coût 31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan (1)	803 098	35 782	-	-	(42 966)	795 917
Émile (2)	-	19 579	-	-	-	19 579
Bacon (9)	-	5 074	-	-	-	5 074
Dany Boy (6)	-	98	-	-	-	98
Melissa (7)	-	97	-	-	-	97
	<u>803 098</u>	<u>52 350</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(42 966)</u>	<u>820 765</u>

	Coût 2013	Frais d'exploration	Dispositions	Radiation	Crédits d'exploration	Coût 2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Nelligan (1)	594 331	346 827	100 000	-	38 060	803 098
	<u>594 331</u>	<u>346 827</u>	<u>100 000</u>	<u>-</u>	<u>38 060</u>	<u>803 098</u>

#### Sommaire

	31 mars 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Propriétés minières	139 410	120 768
Frais d'exploration	<u>820 765</u>	<u>803 098</u>
Total des actifs d'exploration et d'évaluation	<u>960 175</u>	<u>923 866</u>

### 9. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	31 mars 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	169 540	103 667
Parties liées (note 17)	<u>15 174</u>	<u>3 535</u>
	<u>184 714</u>	<u>107 202</u>

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 10. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

Émises :	2015		2014	
	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au début de l'exercice	29 683 540	2 567 319	25 532 540	2 080 662
Actions émises :				
Acquisition de titres miniers	-	-	540 000	35 500
Financements privés *	-	-	430 000	51 800
Financement privé accréditif **	-	-	2 220 000	228 900
Exercice de bons de souscription	-	-	961 000	170 457
Solde à la fin de l'exercice	<u>29 683 540</u>	<u>2 567 319</u>	<u>29 683 540</u>	<u>2 567 319</u>

\* Les financements privés de 2014 sont présentés déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 8 600 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 4 100\$.

\*\* Le financement privé accréditif de 2014 est présenté déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 40 400 \$, de la prime liée à la vente de déductions fiscales d'un montant de 0\$ (0 \$ en 2013) et des frais d'émission d'actions totalisant 13 700 \$.

Le 13 janvier 2014, la société a vendu 4 cellules de sa propriété Nelligan à Stellar Africagold en contrepartie d'un montant de 5 000\$ en trésorerie et de 160 000 actions de cette société, à un prix unitaire de 0.10\$.

Le 4 février 2014, la Société a complété un placement privé accréditif au montant de 322 500 \$ au moyen de l'émission de 430 000 actions ordinaires et 1 720 000 actions accréditives à un prix unitaire de 0,15 \$, ainsi que l'émission de 1 075 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,20 \$, valides pour une année. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 43 000 \$ et des frais d'émission d'actions totalisant 17 800 \$.

Le 14 avril 2014, la société a vendu conditionnellement 20 cellules de sa propriété Monster Island à Golden Share Mining Corp en contrepartie du respect des conditions suivantes : 45 000 \$ en trésorerie : 5 000 \$ à la signature, 20 000 \$ à la date du premier anniversaire et 20 000 \$ au deuxième anniversaire de la vente, ainsi que 450 000 actions de Golden Share Mining Corp, soit 100 000 actions à la date de signature, 150 000 actions à la date du premier anniversaire et 200 000 actions au deuxième anniversaire de la vente. De plus Golden Share Mining s'engage à dépenser un montant de 350 000\$ sur la propriété avant la fin de la troisième année du contrat de vente. (voir événement subséquent, note 24 pour cette transaction)

Le 15 février 2014, 755 000 bons de souscription ont été exercés pour un montant de 106 750 \$, la valeur attribuée lors de l'émission des bons de souscription exercés est de 21 065\$ et a été renversée du compte des bons de souscription au compte de capital-actions. Les 15 et 24 janvier 2014, 206 000 bons de souscription aux courtiers ont été exercés pour un montant de 21 630 \$, la valeur attribuée de 21 012 \$ lors de leur émission a été renversée du compte surplus d'apport au compte capital-actions.

Le 28 mai 2014, la société a fait l'acquisition de 4 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 2 000 \$ et de l'émission de 60 000 actions du trésor d'une valeur de 6 300 \$.

Le 30 juin 2014, la société a fait l'acquisition de 9 titres miniers qui s'ajouteront à la propriété Nelligan en contrepartie d'un montant de 4 500 \$ et de l'émission de 80 000 actions du trésor d'une valeur de 7 200 \$.

Le 14 juillet 2014, la société a émis 950 000 options d'achat d'action à des administrateurs et consultant au montant de 0,10\$ pour une période de 5 ans. La valeur Black & Scholes de ces options est de 34 200 \$.

Le 25 novembre 2014, la société a fait l'acquisition de 13 titres miniers pour une nouvelle propriété nommé Émile en contrepartie de l'émission de 400 000 actions du trésor d'une valeur de 22 000 \$.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers  
Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013  
(en dollars canadiens)

### 10. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 31 décembre 2014, la Société a complété un placement privé accréditif au montant de 25 000 \$ au moyen de l'émission de 500 000 actions accréditives à un prix unitaire de 0,05 \$, ainsi que l'émission de 500 000 bons de souscription au prix d'exercice de 0,06 \$, valides pour 24 mois. Le montant du placement est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 6 000 \$

### 11. BONS DE SOUSCRIPTION

#### Bons de souscription émis aux actionnaires

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux actionnaires :

	31 mars 2015		Prix de levée moyen pon déré \$	31 décembre 2014		Prix de levée moyen pon déré \$
	Nombre	Montant \$		Nombre	Montant \$	
En circulation au début de l'exercice	5 272 500	91 510		6 722 500	128 594	0,12
Émis	-	-		2 002 500	49 000	0,15
Expirés	(1 075 000)	(43 000)		(2 697 500)	(65 0196)	0,15
Exercés	-	-		(755 000)	(21 065)	0,14
En circulation à la fin de l'exercice	<u>4 197 500</u>	<u>48 510</u>		<u>5 272 500</u>	<u>91 510</u>	0,12

Au cours de la période terminée le 31 mars 2015, 1 075 000 bons de souscription ont expirés sans avoir été exercés. La juste valeur des bons de souscription expirés est de 43 000\$ et a été reclassé au surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, 2 697 500 (367 500 en 2013) bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés. La juste valeur des bons de souscriptions expirés est de 65 019 \$ (7 056 \$ en 2013) et a été reclassé au surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, 755 000 bons de souscriptions ont été exercés, leur juste valeur attribuée à leur émission de 21 065 \$ a été inscrite au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, 427 500 bons de souscription échus en décembre 2014 ont été renouvelés jusqu'en décembre 2015 aux mêmes conditions. La juste valeur des bons de souscription renouvelés a été estimée selon le modèle d'évaluation Black & Scholes à 0 \$.

Les bons de souscription qui ont été émis aux actionnaires dans le cadre de financements privés, de financements privés accréditifs et en remplacement de bons de souscription expirés ont été comptabilisés en réduction du capital-actions, à leur juste valeur de 49 000 \$ en 2014.

La juste valeur des bons de souscription émis aux actionnaires a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	-	1 %
Volatilité prévue	-	47 à 74 %
Taux de rendement des actions	-	Néant
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	-	1 à 2 années



## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 11. BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

#### Bons de souscription émis aux actionnaires (suite)

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des bons de souscription. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue du bon de souscription. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription en cours au 31 mars 2015 :

Prix d'exercice	Nombre	Date d'expiration
\$		
0,15	427 500	Décembre 2015
0,10	3 270 000	Juin 2015
0,06	500 000	Décembre 2016
	<u>4 197 500</u>	

#### Bons de souscription émis aux courtiers

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux courtiers :

	2015			2014		
	Nombre	Montant	Prix de levée moyen pondéré	Nombre	Montant	Prix de levée moyen pondéré
		\$	\$		\$	\$
En circulation au début de l'exercice				206 000	21 012	0,105
Exercés	-	-	-	<u>(206 000)</u>	<u>(21 012)</u>	0,105-
En circulation à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>-</u>	-	<u>-</u>	<u>-</u>	-

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 12. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

	2015	2014
	\$	\$
Honoraires de gestion et frais de consultation versés aux dirigeants	8 100	36 877
Salaires et avantages sociaux	17 082	61 425
Honoraires versés à titre de frais d'exploration à un administrateur	5 074	-
	<u>30 256</u>	<u>98 302</u>

Les services rendus par les dirigeants à la Société sont rémunérés sous forme d'honoraires ou de salaires. Aucune dépense relative à des avantages du personnel n'est encourue par la Société au titre de régime de retraite ou d'assurances collectives.

### 13. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

Le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est de 3 500 000.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur d'une même personne ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur de consultants et de personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le prix d'achat des actions ordinaires, à la levée de chaque option accordée en vertu du régime, sera le prix fixé pour cette option par le conseil d'administration ou par le comité au moment de l'octroi de chaque option, mais ce prix ne pourra être inférieur au « cours escompté » « Cours escompté » s'entend du cours observé au moment de l'octroi des options moins une décote variant de 10 % à 25 %, sous réserve d'un prix minimal de 0,10 \$. Le cours observé au moment de l'octroi s'entend du cours des actions à la cote de la Bourse de croissance TSX à la clôture la veille de l'octroi. S'il n'y a pas eu d'opérations la veille, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées en tout temps et expirent 90 jours après la date de départ du détenteur dans le cas des administrateurs et dirigeants, et 30 jours pour les consultants.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 13. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

#### Options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant résume les changements dans les options d'achats d'actions :

	2015			2014		
	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre	Montant \$	Prix de levée moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	1 675 000	<b>77 975</b>	0,11	2 700 000	168 700	0,13
Expirées	-	-		(700 000)	(42 000)	0,13
Annulées	-	-		(1 275 000)	(82 925)	0,13
Octroyées	-	-		950 000	34 200	0,10
En circulation et exercibles à la fin	<u>1 675 000</u>	<u>77 975</u>		<u>1 675 000</u>	<u>77 975</u>	0,11

La moyenne pondérée de la juste valeur des options octroyées est de 0,04 \$ en 2014.

En juillet 2014, 950 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs et consultants, à un prix d'exercice de 0,10 \$. La juste valeur au montant de 34 200 \$ attribuée aux options d'achat d'actions a été comptabilisée à titre de rémunération à base d'actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, 1 975 000 options d'achat d'actions ont expirées ou ont été annulées sans avoir été exercées. La juste valeur de 124 925 \$ a été reclassée au surplus d'apport.

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	-	1,5 %
Volatilité prévue	-	53 %
Taux de rendement des actions	-	Néant
Durée de vie prévue, moyenne pondérée	-	5 années

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options d'achat d'actions. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 13. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

#### Options d'achat d'actions (suite)

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges pour les 950 000 options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014 est de 34 200 \$ et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2015:

Prix d'exercice	Nombre	Date d'expiration
\$		
0,11	250 000	Novembre 2016
0,18	200 000	Juin 2017
0,11	125 000	Mars 2018
0,13	150 000	Décembre 2018
0,10	950 000	Juillet 2019
	<u>1 675 000</u>	

La moyenne pondérée de la durée restante des options est de 42 mois.

### 14. RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat net de la période divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif.

	2015	2014
	\$	\$
Résultat net	(35 564)	(234 003)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	28 978 540	28 454 033
Résultat net de base par action ordinaire	(0,001)	(0,008)

### 15. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles :

	2015	2014
	\$	\$
Trésorerie affectée à l'exploration	9 384	37 886
Taxes sur les produits et services à recevoir	2 867	(5 131)
Autres débiteurs	(2 995)	(27 977)
Frais payés d'avance et dépôts	1 139	(173)
Fournisseurs et autres créditeurs	77 512	(27 812)
	<u>87 907</u>	<u>(23 207)</u>

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 15. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie

	2015	2014
	\$	\$
Placement acquis en contrepartie d'une vente d'actif d'exploration et d'évaluation	-	16 000
Disposition d'actifs d'exploration et d'évaluation en contrepartie de placements en actions de sociétés publiques	-	-
Acquisition de titres miniers par l'émission de capital-actions	-	35 500
Impôts différés liés aux actions accréditives	-	69 402
Valeur attribuée aux bons de souscription expirés	-	65 019
Valeur attribuée aux bons de souscription exercés	-	42 077
Valeur attribuée aux bons de souscription émis	-	49 000

### 16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Catégorie d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 mars 2015		31 décembre 2014	
	Coût d'acquisition	Juste Valeur	Coût d'acquisition	Juste Valeur
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>				
<i>Prêts et créances :</i>				
Autres débiteurs	43 460	43 460	40 465	40 465
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	268 221	268 221	261 571	261 571
<b>Passifs financiers</b>				
<i>Passifs financiers évalués au coût amorti :</i>				
Fournisseurs et autres crédateurs	184 714	184 714	107 202	107 202

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des autres débiteurs et des fournisseurs et autres crédateurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers.

#### Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur, à l'état de la situation financière, sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

### 16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Instruments financiers évalués à la juste valeur (suite)

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Les actions de sociétés publiques, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, sont classées dans le niveau 1.

La juste valeur des actions de sociétés publiques représente le prix coté à la date de présentation de l'information financière.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière.

La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

### 17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices terminés les 31 mars 2015 et 2014, la Société a effectué les transactions suivantes avec certains de ses dirigeants et administrateurs et des sociétés dont les dirigeants sont des administrateurs ou des dirigeants de Ressources Minières Vanstar Inc.

	2015	2014
	\$	\$
<u>À titre de frais d'exploration :</u>		
Honoraires de consultation versés à un dirigeant et administrateur	5 074	-
<u>À titre de dépenses opérationnelles :</u>		
Honoraires de gestion et frais de consultation versés à des sociétés contrôlées par des dirigeants	8 100	-
Salaires et avantages sociaux	17 082	10 837
Honoraires de gestion versés à un dirigeant et administrateur	-	5 000
Loyer et intérêts versé à une société contrôlée par un administrateur	-	4 500
Régistrariat et informations aux actionnaires	-	1 500
Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants	-	-

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

#### Fournisseurs et frais courus

Sociétés contrôlées par des dirigeants	9 351	3 535
Sociétés contrôlées par un administrateur	5 823	-

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

### 18. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 905 574 \$ au 31 mars 2015 et de 941 138 \$ au 31 décembre 2014, soit une diminution de 35 564 \$ au cours de la période.

La diminution des capitaux propres se traduit par la perte de la période, le capital-actions n'a pas variés, les bons de souscription ont diminués d'un montant de 43 000\$ suite à l'expiration de 1 075 000 bons de souscription et le surplus d'apport a augmenté du même montant.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accordé pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

Les objectifs, les politiques et les procédures de la Société en matière de gestion de capital n'ont pas changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Risques financiers :

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2014.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après :

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs financiers.

#### *Risque de prix*

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

## RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### 19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

#### *Risque de taux d'intérêt*

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une ré estimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif.

En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

#### Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie affectée à l'exploration, les autres débiteurs et les taxes sur les produits et services à recevoir sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et la trésorerie affectée à l'exploration dans une banque à charte canadienne reconnue. Concernant les autres débiteurs et les taxes sur les produits et services à recevoir, le risque est considéré minimal.

#### Risque de liquidité :

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer que la Société dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

Lorsque la Société prévoit ne pas pouvoir satisfaire à ses obligations, la direction envisage alors de lever des fonds additionnels par le biais d'émission d'actions ou de dettes. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités.

Au 31 mars 2015, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

### 20. ENGAGEMENTS

#### Redevances :

Des redevances de 2 % NSR seront versées dans le cas où l'exploitation commerciale débiterait sur la propriété Nelligan.

#### Entente avec Corporation Iamgold :

Le 17 novembre 2014, la société a signé une entente avec Corporation Iamgold leur permettant d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan en respectant certaines conditions ;

1) l'option d'acquérir 50 % par le versement de 550 000 \$ en trésorerie et de 4 000 000 \$ en frais d'exploration sur une période de 4.5 ans. L'accord prévoit un engagement ferme de payer 200 000 \$ en trésorerie avant le 12 novembre 2015 et d'effectuer 900 000 \$ de frais d'exploration avant le 12 novembre 2016 ;

2) Suite à l'exercice de la première option, Corporation Iamgold a une deuxième option pour acquérir un 25 % additionnel soit une participation de 75 %, en contrepartie de la livraison d'une étude de pré-faisabilité et de paiements en trésorerie de 225 000 \$ sur une période de 3 ans suivant l'exercice de la première option ;

3 Corporation Iamgold a une troisième option pour un 5 % additionnel, totalisant 80 % du projet Nelligan en contrepartie de la livraison d'une étude de faisabilité et un paiement de 275 000 \$.

Suite au respect de ces conditions, Vanstar conservera une participation de 20 %. Corporation Iamgold aura le droit d'acquérir cet intérêt basé sur une évaluation indépendante une fois l'étude de faisabilité réalisée. Si l'intérêt de la société est racheté, Vanstar conservera une redevance de rendement net de fonderie de 1,5 % ("NSR") sur le projet.



## **RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.**

Notes aux états financiers intermédiaires (non audités)  
Pour les périodes terminées les 31 mars 2015 et 2014  
(en dollars canadiens)

---

### **21. ÉVENTUALITÉS**

Les opérations de la Société sont régies par des lois et réglementations gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur. Les coûts pouvant résulter de la restauration de sites seront comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une évaluation raisonnable.

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditatives. Cependant, il n'y a aucune garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadien, même si la Société c'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cette effet.

### **22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE**

Le 8 avril 2015 l'option datée du 8 avril 2014 entre Vanstar et Golden Shares Mining Corporation permettant l'acquisition de 100 % de la propriété Monster Island a pris fin. La société a toujours ses 20 cellules.

Le 15 avril 2015, 500 000 options ont été octroyés à des dirigeants et administrateurs au montant de 0,10\$ chacune pour une période de 5 ans.

Le 15 avril 2015, M. John Harvey a remis sa démission à titre d'administrateur de la société.

Le 15 avril 2015, la société a acquis par désignation 6 cellules situées près de Chapais.